

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication : 04/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-15-6-6

Séance du vendredi 27 novembre 2009

C251 ET C751 GERPLAN : ETUDE, ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du Conseil Général du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable :

- à la communauté de communes de la Vallée de Munster pour son étude GERPLAN pour un montant de 21.343 € (aide de 70% plafonnée à 30.490 €), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- à la communauté de communes de la Porte du Sundgau pour son poste d'animateur 2009 pour un montant de 4.864 € (aide de 40% plafonnée à 30.400 € proratisée à 40% d'ETP), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751,
- à la communauté de communes du Val d'Argent pour l'aménagement pédagogique de la piste cyclable du Val d'Argent pour un montant de 943,50 € (montant éligible de 3.145 €, taux d'intervention de 30%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751,
- à l'association Agriculture et Paysages pour une action de valorisation des produits fermiers locaux de la Vallée de Saint-Amarin pour un montant de 286,50 € (montant éligible de 573 €, taux d'intervention de 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/6574/F738/C751,
- à la commune de Husseren-Wesserling pour la restauration de murets de pierres sèches au lieu-dit « Le Bannwehr » pour un montant de 3.047 € (montant éligible de 5.540 €, taux d'intervention de 55% plafonné à 126,50 €/m²), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,

- au SIVOM Pays de Brisach pour la communication du marché paysan pour un montant de 191,50 € (montant éligible de 383 €, taux d'intervention de 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751,
- au SIVOM Pays de Brisach pour la sensibilisation à la protection de la faune commune pour un montant de 370,50 € (montant éligible de 741 €, taux d'intervention de 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751,
- à la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg pour la création d'un site internet sur les paysages pour un montant de 825,30 € (montant éligible de 2.751 €, taux d'intervention de 30%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751,
- à la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg pour l'acquisition de désherbeurs thermiques à flamme pour la gestion écologique du golf d'Ammerschwih, pour un montant de 949,50 € (montant éligible de 3.165 €, taux d'intervention de 30%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251
- à la commune de Wittenheim pour la requalification paysagère et écologique des abords de la rue Vogt pour un montant de 16.626,40 € (montant éligible de 41.566 €, taux d'intervention de 40%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions